



COUPE DE FRANCE
CRÉDIT AGRICOLE

TIRAGE 6ÈME TOUR

MATCHS PRÉVUS LE DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

BLOIS F. 41 (N2)  VS  U.S. ORLEANS LOIRET F. (L3)

ACP TOURS (R2)  VS  ST. PRYVE ST HILAIRE F.C. (N1)

F.C. DEOLS (R3)  VS  S.C. MASSAY (R3)

U.S. MER (R3)  VS  BOURGES F.C. (N1)

F. C. DE MONTLOUIS (N1)  VS  UNION FOOT DE TOURAINE (N1)

A.S. CONTRES (R2)  VS  VIERZON F.C. (N2)

INFORMATIONS

Article 6.2.1 de la Coupe de France Crédit Agricole :

"[...] dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant. [...] Jusqu'au 6ème tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant."

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 24 octobre 2026 par Footclubs.

7ème Tour : Dimanche 15 novembre 2026 avec l'entrée en lice des clubs de Ligue 2



110^e
ÉDITION
26-27